Syndicat d'Eau de l'Anjou
12 rue Joseph Fourier
49070 BEAUCOUZE
www.syndicat-eau-anjou.fr

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021
DELIBERATION N° 2021/02-IV/15

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	**X**		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	**X (visio)**		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		**X**	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	**X (visio)**		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX jean Philippe**	**Titulaire**	**X**		
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	**X**		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	**X (visio)**		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			**X**
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	**X**		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**	**X (visio)**		
	M. NOYER Robert	**Titulaire**		**X**	
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**	**X (visio)**		
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			**X**
	M. VAILLANT Jean-François	**Titulaire**		**X**	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**	**X**		
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**		**X**	
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	**X (visio)**		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**		**X**	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEAIS – responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

---

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 11
Nombre de suppléants présents et votants : 0
Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 26 mars 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-CS2021-02-IV-15-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Le Président
Thierry GALLARD

N° de feuillet :

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

OBJET : REVISION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 13 décembre 2019, les membres du comité ont pris acte du Plan Pluriannuel d'Investissement sur 20 ans (2020-2039) proposé par EGIS. Les investissements à réaliser ont été listés, planifiés le plus exhaustivement possible et regroupés en 8 catégories principales (ouvrages, protection de la ressource, sectorisation, renouvellement des compteurs, recherche en eau, sécurisation en distribution réseau, sécurisation et renouvellement réseau sur 0.5%/an, 1.0%/an, 1.5%/an).

Le travail de prospective financière réalisé avec le cabinet Finance Active a permis d'évaluer le besoin en financement pour chaque scénario (celui avec un renouvellement de 1.5%/an jugé d'emblée insoutenable budgétairement a été remplacé par un scénario intermédiaire à 0.75%/an). Il avait été retenu un rythme de renouvellement de 0.75% du réseau par an.

Ce PPI a vocation à être ajusté tant dans sa programmation annuelle que dans ses montants à mesure que les opérations qui le composent avancent.

Des ajustements ont été opérés en 2021, et le taux de renouvellement des canalisations porté à 1%.

La synthèse est la suivante :

	EGIS 2020	2020 réel	Projeté 2021
Sous Total Etudes		85 029 €	59 564.90 €
Sous Total Ouvrages	2 144 000 €	331 626 €	1 508 209.22 €
Sous Total Protection de la ressource	650 000 €	197 684 €	270 000 €
Sous Total Sectorisation	0 €	221 711 €	120 000 €
Sous Total Renouvellement compteurs	73 333 €	82 263 €	159 600 €
Sous Total Recherche en eau	0 €	127 250 €	0 €
Sous Total Sécurisation en distribution Réseau	0 €	0 €	0 €
Sous Total Renouvellement Réseau	4 389 875 €	5 011 355 €	5 051 549.03 €
Sous Total Sécurisation	5 773 425 €	410 798 €	8 190 380.43 €
Sous Total Structuration - Locaux		19 943 €	472 018.90 €
Sous Total Equipement non structurant		153 814 €	127 351.52 €
TOTAL	**13 030 633 €**	**6 641 473 €**	**15 958 674 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-CS2021-02-IV-15-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Le Président
Thierry GALLARD

N° de feuillet :

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Prend acte des ajustements proposés du plan pluriannuel d'investissement,**
- **Accepte que le taux de renouvellement des canalisations soit porté à 1%,**
- **Prend note que ce PPI a vocation à être ajusté tant dans sa programmation annuelle que dans ses montants à mesure que les opérations qui le composent seront étudiées plus en détail.**

Les délégués prennent acte

Le Président
Thierry GALLARD

SYNDICAT D' EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-CS2021-02-IV-15-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-CS2021-02-IV-15-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021